

Or, dire les œuvres de l'épiscopat canadien c'est résumer tout ce que comportent de patriotisme et d'aspirations sublimes ces deux mots qui sonnent si haut à l'oreille du Canadien-Français : Religion, Patrie ! Dire les œuvres de l'épiscopat canadien et de son admirable clergé, c'est réciter les plus belles pages de notre histoire ; je dirai plus, c'est rappeler l'œuvre entière de la nationalité canadienne-française.

Depuis un peu plus d'un siècle, un spectacle étonnant s'offre au monde. C'est d'abord l'époque décisive pour l'existence du peuple canadien. La France nous abandonne. La France, oh ! elle peut bien volontiers consentir à la perte de ces quelques arpents de neige qui s'appellent le Canada, lorsqu'elle s'élançe à la conquête des idées nouvelles qui doivent régénérer le monde ! Que lui importent ces quelques milliers de colons ? Sans doute, elle se souvient bien encore quelquefois qu'ils ont combattu pour son drapeau, car l'écho de Carillon, de Montmorency et des Plainés d'Abraham n'a pas encore fini de répéter : *Vive la France !* mais elle n'éprouve que de l'étonnement pour cet attachement à la mère-patrie, pour ce culte du souvenir, elle qui consent déjà à oublier quatorze siècles de son histoire pourtant si glorieuse, elle qui n'a déjà plus de culte que pour les nouvelles théories de ses philosophes.

La France nous abandonne ; soit ! désormais les deux peuples iront chacun son chemin. Là-bas la raison défilée et la philosophie commanderont ; ici la foi et la vertu dirigeront.

Et, dans la suite des années, que voyons-nous ? Pendant que partout, dans la vieille Europe, sous prétexte de science et de sagesse, les plus fortes comme les plus anciennes institutions disparaissent ; que les trônes croulent, et que les sociétés elles-mêmes s'effondrent, un peuple, jeune, faible, environné d'ennemis acharnés de son nom et de sa race, grandit et fonde sa nationalité qu'il assoit sur des bases inébranlables ! Ce peuple, c'est le peuple canadien ; le roc inébranlable sur lequel il s'appuie, c'est la foi ! la foi que lui ont conservée ses évêques et ses prêtres, ses seuls amis constants, les seuls qui soient demeurés avec lui pour l'encourager, l'aider, le sauver.

Nous devons donc tout à notre clergé, tout ce que nous avons de plus cher : Notre foi ; notre nationalité et nos libertés.

Certes, je ne prétends pas dire que dans cette œuvre immense de patriotisme, nos grands hommes ne se recrutent que parmi les membres du clergé ; mais je dis que nous ne pouvons compter comme nos grands hommes que ceux qui n'ont jamais cessé de marcher sur les brisées de la religion ; ceux-là seuls ont fait de grandes choses ; et, ils n'ont accompli de grandes actions que tant qu'ils n'ont pas cessé de mériter l'appui du clergé.

Mais pour nous, zouaves pontificaux canadiens ! quelles expressions pourront jamais rendre notre admiration et notre gratitude envers nos évêques et nos prêtres ? Avant tout, messieurs, permettez-moi de rendre tout particulièrement hommage au vénérable prélat qui tiendra toujours la première place dans nos cœurs de zouaves, à la plus belle figure de l'épiscopat canadien, à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque Bourget. Oui ! attachement constant, reconnaissance éternelle à Mgr. Bourget ! C'est à lui que nous devons l'honneur de porter l'uniforme de soldat du Pape. C'est à lui que nous devons de perpétuer ici le souvenir d'un passé qui nous est cher, lui le lien vivant qui nous rattache au souvenir du Saint Pontife que nous avons tant aimé, Pie IX ! C'est à lui enfin, que nous devons la consolante certitude d'un avenir meilleur pour la cause que nous avons défendue et que nous sommes encore disposés à défendre au prix de notre vie. Oui, c'est à lui que nous devons tout cela, car c'est à son

inspiration que nous avons ressuscité le cri des Croisés ; c'est sous sa paternelle protection que plus tard nous avons fondé l'Union-Allet. C'est enfin dans l'exemple constant qu'il nous donne d'une vie admirable de sainteté et de fermeté que nous puisons les consolations, les espérances de l'avenir. Oui ! nous vaincrons ! car, contre la force qui brise, contre la force qui détruit, contre la force qui tue, il nous a donné la force qui triomphe toujours : la foi !

Messieurs ! à nos évêques, à nos prêtres !

LEON XIII ET LA FRANCE.

Il va sans dire que personne, sauf M. Grévy et peut-être les ministres français, n'a ni le droit ni le pouvoir de connaître le texte de la lettre adressée par le Souverain-Pontife à M. Grévy. Mais il est si facile d'imaginer ce que Léon XIII pouvait avoir à dire au président de la république française, que les feuilles affamées de nouvelles à sensation ont pu, sans grand effort, donner une vague indication du contenu probable de cette importante missive.

Le fait en lui-même a une telle gravité qu'il mérite d'être examiné avant même que la lettre pontificale soit officiellement connue.

Lorsque M. Jules Ferry a dicté les abominables décrets dont la France frémit encore, le Saint-Siège n'a fait à M. Grévy aucune remontrance directe. Lorsqu'a été promulguée la loi sur l'instruction, si bien nommée : *loi scélérate*, Léon XIII n'est pas entré en communication personnelle avec M. Grévy. Le Saint-Père a usé d'autres moyens pour faire connaître aux catholiques français sa douleur paternelle et les encouragements qu'il leur devait en de telles épreuves.

Aujourd'hui encore, s'il est permis de hasarder quelque supposition sur le contenu d'un document secret, Léon XIII s'abstient de toute récrimination directe sur le passé. Il ne fait aucune allusion aux blessures encore saignantes reçues par l'Eglise de France, dans les années précédentes.

Pourquoi Léon XIII a-t-il attendu si longtemps pour avertir souverainement celui qui tient en France la place de chef d'Etat ? Pourquoi intervient-il seulement à propos des difficultés récentes ?

C'est que Léon XIII, dès lors, ne gardait aucune illusion sur les sentiments qui aiment le gouvernement français. Il sait d'où part la guerre odieuse dirigée contre le catholicisme. Il sait que sa voix ne saurait être écoutée des sectes maçonniques qui donnent le mot d'ordre à leurs mandataires des Chambres et du ministère. Demander grâce pour les asiles de la prière et de la charité, demander grâce pour l'âme des petits enfants, c'était une entreprise inutile. Les lois françaises devaient défendre la libre propriété des religieux expulsés : on a supprimé le recours aux lois. La protestation des familles chrétiennes devait arrêter la profanation des écoles : on s'en est moqué. Là où les lois et la répugnance ne pouvaient rien, qu'aurait pu l'intervention de Celui qui pour ces fanatiques, n'est qu'un "Souverain étranger" ?

Pour déterminer Léon XIII à rompre le silence, à parler en souverain à un chef d'Etat, il a fallu que la république s'attaquât directement à un acte international, à un traité diplomatique passé entre le Pape souverain et la nation française.

Un arrêt du conseil d'Etat déchire les obligations créées par le Concordat. Les ministres au Sénat et à la Chambre, en dépit de vaines protestations, professent des doctrines contraires aux engagements contractés.

L'entreprise du gouvernement français destinée à élu-